

Utilisation du Covid Safe Ticket en Communauté germanophone

RAG 15/10/2021

Sur base de l'évaluation épidémiologique en date du 15 octobre 2021, et référant vers [l'avis générique du RAG sur l'utilisation du CST](#), le RAG recommande fortement l'utilisation au plus vite du CST en Communauté germanophone dans les secteurs prévus dans l'accord de coopération (l'horeca, les clubs de sport et de fitness, les foires commerciales et les congrès, les structures appartenant au secteur culturel, festif et récréatif et les établissements de soins résidentiels pour personnes vulnérables), de façon obligatoire (et non facultative), et non seulement limité à l'horeca. En effet, le niveau d'alerte est de 4, avec toujours une augmentation des différents indicateurs. Le RAG estime également qu'il est proportionné de rendre le CST obligatoire pour les événements pour des seuils plus faibles que ceux actuellement en vigueur, y compris pour les événements intra-associatifs.